

**PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 2 décembre 2014**

**Présents** : Mmes Sylvie SECHET, Paule MASSON, Nathalie GRILLON, Aline VAUTHIER, Sylvie MILLOT, Anne OLIVIER et Mrs Marcel DUBOIS, Jean-Michel DUMAZERT, Jürgen ALLEAUME, André MAUTRAIT, Fabrice AUCOULON.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Catherine LAVAUD pouvoir à Mme Sylvie SECHET  
Mme Martine HUIBAN pouvoir à Mr Jürgen ALLEAUME  
Mr Sébastien DESBOURDES pouvoir à Mme Sylvie MILLOT

**Absents Excusés :** Mr Bernard PERUS. (Arrivée à 19h20)

**Personnel administratif :** Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H.

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mme Anne OLIVIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**2) Décision modificative N°1 du Budget Communal 2014**

Mme le Maire demande au conseil municipal d'accepter la décision modificative n°1 au budget communal 2014 qui consiste à équilibrer les chapitres de la section fonctionnement et les chapitres de la section investissement. Il est demandé à l'assemblée d'inscrire :

**Section Fonctionnement**

Chapitre / Article	Intitulé	Diminutions de dépenses	Augmentations de dépenses
011/60612	Energie Electricité	- 4 000.00	
14/73925	Fond de pér. des ressources inter. et communales		+ 4 000.00

**Section Investissement**

Chapitre / Article	Intitulé	Diminutions de dépenses	Augmentations de dépenses
21/2128	Autres agenc. et aménag.	- 600.00	
20/202	Frais document urbanisme		+ 600.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1 au budget communal 2014 telle que présentée ci-dessus.

**3) Décision modificative N°1 du Budget Eau 2014**

Mme le Maire demande au conseil municipal d'accepter la décision modificative n°1 au budget eau 2014 qui consiste à équilibrer les chapitres de la section exploitation. Il est demandé à l'assemblée d'inscrire :

**Section d'Exploitation**

Chapitre / Article	Intitulé	Diminutions de dépenses	Augmentations de dépenses
011/615	Entretien et réparation	- 2 539.36	
66/66112	Intérêts courus non échus		+ 2 539.36

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1 au budget eau 2014 telle que présentée ci-dessus.

**4) Suppression d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe 30h**

**5) Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe 35h**

**6) Création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe 35h**

Mme le Maire demande à Mme FONSECA, secrétaire de mairie, de présenter les points 4, 5 et 6.

Mme FONSECA explique aux membres du conseil municipal que l'agent du patrimoine a obtenu son concours de professeur des écoles et a été titularisé dans une école par l'éducation nationale laissant le poste de bibliothécaire vacant. L'agent en remplacement à la bibliothèque a été intégré à l'école maternelle en renfort des 2 ATSEM en poste.

La gestion de la bibliothèque est en partie gérée par un agent administratif de mairie et en partie par l'agent en renfort à l'école maternelle.

Il est donc nécessaire de passer le temps de travail de 30h à 35h de l'agent administratif de mairie et de supprimer le poste vacant d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la suppression d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe 30h et d'un poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe 35h et la création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe 35h.

### **7) Marché de Noël**

Mme le Maire expose la proposition de la commission Culture Loisirs et Vie associative d'organiser un marché de Noël les 6 et 7 décembre 2014 et de fixer les tarifs applicables pour les exposants à cette manifestation.

Le tarif proposé est de 5€ par table (Salle des fêtes et/ou cour de la Mairie).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs présentés pour la réservation des emplacements lors de cette manifestation.

### **8) Réveillon municipal**

Mme le Maire expose la proposition de la commission Culture Loisirs et Vie associative d'organiser un réveillon municipal le 31 décembre 2014 et de fixer les tarifs applicables à cette manifestation.

Le tarif unique proposé par personne est de 50€ (adulte ou enfant).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention accepte le tarif présenté pour cette manifestation.

### **9) Sinistre du 27/09/2013**

Mme le Maire explique aux membres du conseil municipal la demande d'indemnisation formulée par la compagnie d'assurance M. pour son assuré Mme B. qui a subi un sinistre le 27/09/2013.

Elle explique que notre assurance GROUPAMA a estimé que la commune était en tort et a donc versé à la compagnie d'assurance M. le remboursement des dommages avec la déduction de la franchise (274.32€) qui resta à la charge de la commune.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter le versement à la compagnie d'assurance M. du montant de 274.32€ correspondant à la franchise non prise en charge par notre assurance GROUPAMA relatif au sinistre du 27/09/2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement de la somme de 274.32€ à la compagnie d'assurance M. correspondant au sinistre du 27/09/2013.

### **10) Participation Citoyenne (Délibération prise après le point n°20 en présence de Mr PERUS)**

Mme le Maire expose au conseil municipal la proposition de protocole de participation citoyenne. Elle demande au Capitaine Thierry MARQUET, Commandant de la brigade de GUIGNEVILLE SUR ESSONNE, de présenter ce protocole. Le Capitaine MARQUET présente aux membres du conseil municipal les statistiques concernant les interventions de la gendarmerie de Guigneville sur la commune de Boissy le Cutté et présente le protocole de participation citoyenne.

Mme OLIVIER précise que ce protocole va contre le lien social, l'insécurité et que c'est contraire à la cohésion du village de Boissy le Cutté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 voix contre et 14 voix pour, accepte la mise en place du protocole participation citoyenne sur la commune de Boissy le Cutté et autorise Mme le maire à signer le protocole « participation citoyenne » tel que présenté.

### **11) Restauration de la cloche de l'école élémentaire**

Mme le Maire explique que la cloche de l'école élémentaire a été retirée de son emplacement pour des raisons de sécurité.

Elle présente aux membres du conseil municipal un devis pour la restauration et la remise en service de la cloche d'un montant de 2 505.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 voix contre et 13 voix pour, autorise la restauration et la remise en service de la cloche de l'école élémentaire pour un montant de 2 505.60 € TTC.

### **12) Conseil Général : Référent Appel des 100**

Mme le Maire explique qu'à la demande du conseil général, la commune doit nommer un référent Appel des 100. Elle rajoute que le rôle du référent est d'assurer le relais entre sa collectivité, les collectivités adhérentes au dispositif, et le conseil général pour recueillir et diffuser l'information ; Il favorise l'échange des bonnes pratiques ; participe au comité des partenaires de l'égalité femmes/hommes mis en place par le Conseil Général. Le référent peut être un élu ou un agent de la collectivité.

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur leur candidature.

En l'absence de candidature Mme le Maire reporte ce point à un prochain conseil municipal ce qui permettra de proposer le poste aux agents de la collectivité.

### **13) Conseil Général : Référent Développement Durable**

Mme le Maire explique qu'à la demande du conseil général, la commune doit nommer un référent pour le développement durable. Elle rajoute que le rôle du référent est de diffuser et de recueillir l'information relative aux questions de développement durable au sein de la collectivité, de favoriser l'échange des bonnes pratiques, de participer aux réunions du réseau « Développement Durable » et des réunions des réseaux thématiques sur lesquels la collectivité se mobilise et mobilise en interne la politique de développement durable et/ou pilote les actions de développement durable de la collectivité.

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur leur candidature.

Mme Anne OLIVIER se propose pour le poste de référent Développement durable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Anne OLIVIER référente Développement Durable au Conseil Général.

### **14) Associations : Subventions**

Mme le Maire demande au conseil municipal de voter les subventions aux associations proposées par la commission finances pour l'année 2014.

Elle demande aux élus de s'abstenir s'ils sont membres de l'association concernée.

Mr DUBOIS présente les subventions pour les associations suivantes :

- Association Sté Civile de Chasse 400 €
- Association AEED 100 €
- Association Mémoires de Boissy 250 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 abstentions et 13 voix pour, accepte de verser aux associations les subventions telles que présentées ci-dessus.

- Association ADGPPAE 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 abstention et 14 voix pour, accepte de verser 200 € à l'association ADGPPAE.

- Association ASBC 1 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 3 abstentions et 12 voix pour, accepte de verser 1 200 € à l'association ASBC.

- Association UNC 150 €
- Association FNACA 150 €
- Amicale des Secrétaires de Mairie 150 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers 250 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser aux associations les subventions telles que présentées ci-dessus.

### **15) Associations : Tarifs location salle des fêtes**

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal d'apporter les modifications suivantes au contrat de location de la salle des fêtes concernant les tarifs destinés aux associations comme suit :

#### **« C. Associations boissillonnes et employés communaux**

Pour les associations boissillonnes, la salle est mise gracieusement à disposition 3 **week-end** maximum par an, au-delà une participation forfaitaire de **50€/jour/salle/année** pour frais de fonctionnement est demandée si l'utilisation a lieu à l'année une fois par semaine (pendant les périodes scolaires). »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications du contrat de location et règlement intérieur de la salle des fêtes telles que présentées ci-dessus.

### **16) Horaires du City Stade**

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal d'instaurer des horaires d'hiver et des horaires d'été. Elle propose :

#### **En hiver :**

- du lundi au samedi ouverture de 10h à 17h00.
- le dimanche ouverture de 11h00 à 17h00.

#### **En été :**

- les lundi, mardi, mercredi, jeudi, dimanche ouverture de 10h à 19h30.
- les vendredi et samedi ouverture de 10h00 à 20h30.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 voix contre, 1 abstention et 13 voix pour, accepte les horaires tel que présentés ci-dessus.

### **17) Eclairage nocturne sur la RD191**

Mme le Maire explique qu'elle représente ce point à l'ordre du jour pour avoir le ressenti du conseil municipal car lors du dernier vote une majorité d'élus s'était abstenue et que le point a été validé avec très peu de vote pour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 3 voix contre et 12 voix pour, accepte l'étude de l'éclairage nocturne sur la RD191.

### **18) Participation à la prévoyance maintien de salaire**

Mme le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité ne bénéficient pas de participation financière de la collectivité pour la garantie maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident.

La commission du personnel a étudié le dossier et propose une participation mensuelle de 5€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labélisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à compter du 1er janvier 2015 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents ; et décide de verser une participation mensuelle de 5€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labélisée.

### **19) Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : Rapport de la CLET**

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport sur l'évaluation des transferts de charges pour l'année 2015 (proposition de la Commission Locale d'Evaluation des Transfert de Charges du 17 novembre 2014). Elle rajoute que cette proposition concerne principalement l'intégration des coûts de l'instruction des droits du sol par la CCEJR sur 2015 car la Direction Départementale Territoriale (DDT) ne sera plus en charge à compter du 01/01/2015 de l'instruction des droits du sol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le rapport sur l'évaluation des transferts de charges pour l'année 2015 (proposition de la CLET du 17 novembre 2014).

## **20) Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : Schéma Régional de Coopération Intercommunale**

Mme le Maire explique que la refonte de la carte intercommunale à l'échelle régionale est actuellement menée sous l'égide du Préfet de région. Une première esquisse a été présentée à la commission régionale de Coopération Intercommunale. Elle se traduit par la constitution de grands ensembles intercommunaux dans le périmètre de la métropole de Paris. Elle ne modifie en rien le périmètre de notre communauté.

Dans l'état actuel du dossier, les Communes de Boissy sous St Yon, Lardy et St Yon ont exprimé le souhait, dans l'hypothèse d'une modification du périmètre actuel de l'Arpajonnais, de rejoindre Entre Juine et Renarde. Sous cette réserve un dossier a été réalisé, en concertation étroite avec les 3 communes concernées pour proposer un amendement à ce schéma. Elle demande aux élus de se prononcer sur le dossier présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis réservé sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale en Ile de France, prend acte du souhait des communes de Boissy-sous-St-Yon, Lardy et St-Yon de rejoindre la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, dès lors que la Communauté de Communes de l'Arpajonnais verrait son périmètre modifié, donne un avis favorable à cette perspective d'intégration dans le périmètre communautaire et approuve la demande d'amendement au projet de schéma régional présenté à la commission Régionale de Coopération Intercommunale d'Ile de France.

### **21) Indemnité comptable**

Mme le Maire explique que les textes en vigueur prévoient la possibilité de verser au comptable du trésor une indemnité de conseil. Elle précise que cette indemnité n'a pas de caractère obligatoire et que la commune la verse uniquement selon la satisfaction du comptable.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour l'attribution d'une indemnité de 422.04 € au comptable du trésor, sur présentation d'un état liquidatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor.

### **22) Demande Amende de Police**

Mme le Maire propose de présenter au Conseil Général au titre du dispositif « Répartition du produit des amendes 2015 » le déplacement des feux tricolores de la RD191. Ce projet permettra de sécuriser les abords des écoles maternelle et élémentaire de la RD 191. Elle rajoute que ce projet s'élève à 92 079.90 € TTC soit un montant de 76 733.25 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 voix contre, autorise Mme le Maire à déposer auprès du Conseil Général, au titre du dispositif « Répartition du produit des amendes de police 2015 » un dossier concernant le déplacement des feux tricolores de la RD191.

### **23) Demande de réserve parlementaire**

Mme le Maire explique que le projet de réfection du carrefour de la route de Longueville et dont le coût prévisionnel s'élève à 19 400. € HT soit 23 280.00 € TTC est susceptible de bénéficier d'une réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, autorise Mme le Maire à demander une réserve parlementaire pour la réfection de la Route de Longueville.

### **24) Questions diverses**

#### **a) ZAC**

Mme OLIVER souhaite connaître l'avancement du dossier de la ZAC : Mme le Maire répond que les recherches ont été stoppées car les propositions ne correspondaient pas aux demandes de la commune et que la CCEJR n'a pas présenté d'autre proposition. Elle rajoute qu'actuellement des entreprises (une entreprise agroalimentaire et la Sté Transdev) attendent le projet pour pouvoir s'implanter sur Boissy le Cutté. Mme le Maire précise qu'en commission urbanisme l'étude d'une déviation de la RD191 avec la ZAC est en cours.

#### **b) Compte rendu**

Mme OLIVER demande si le compte rendu du dernier conseil municipal a été établi. Mme le maire précise qu'à la vue des dossiers en instance en mairie, ces derniers sont passés en priorité des comptes rendus.

**c) CCEJR : Réunion jeunesse**

Mme OLIVIER informe qu'elle n'a pas pu assister à la réunion jeunesse de la communauté de communes de lundi dernier car les informations sur la convocation (horaire et lieu de la réunion) ont été modifiés au dernier moment. Les personnes conviées n'ont pas été informées. Elle rajoute qu'elle ne pourra pas faire le compte rendu de cette réunion aux membres du conseil municipal.

**25) Noël du Personnel**

Concertation des élus à huis clos.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21H45.